

AAP APPRENTISSAGE

CADRAGE DU SECOND APPEL À PROJETS 2026 DE FINANCEMENT D'ALLOCATIONS D'APPRENTISSAGE POUR L'ACADÉMIE SPATIALE D'ÎLE-DE-FRANCE

Cadre général

L'Académie Spatiale – créée en 2024 en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » du plan France 2030 – vise à fédérer et animer les activités de formation autour du spatial en Île-de-France et ainsi à créer une communauté regroupant étudiants, formateurs et employeurs.

Cette ambition se décline selon trois thématiques d'intérêt stratégique et économique majeur : la gestion des plateformes spatiales et de leurs débris, le développement de la charge utile et l'exploitation scientifique, la conception de lanceurs (incluant les lanceurs réutilisables et le pilotage à distance).

La formation par l'apprentissage est stratégique pour développer et fédérer un réseau de professionnels du spatial, ambition de l'Académie, en permettant aux étudiants de s'intégrer dans le tissu de recherche et développement du spatial régional dès leur formation initiale. Un des objectifs de l'Académie Spatiale au travers du WP5 – *Améliorer la professionnalisation des parcours par l'apprentissage et la recherche* – est de favoriser cet apprentissage afin d'améliorer le transfert de compétences et de consolider la communauté spatiale d'Île-de-France. A ce titre, l'Académie dispose de plus de 75 contrats d'apprentissage sur 5 ans.

Le présent AAP concerne le financement des apprentissages réalisés dans les laboratoires rattachés aux établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale. La formation par l'apprentissage est un bon moyen de renforcer les équipes des laboratoires travaillant dans le spatial sur une large gamme de métiers (électronique, optique, informatique, ...) et sur différents niveaux de compétences (du BUT au master ou ingénieur). Les étudiants et étudiantes partagent leur temps entre des périodes de cours et des périodes de travail dans les équipes des laboratoires sélectionnées. **Cet AAP propose de financer le salaire des apprentis ou apprenties, les coûts de formation restant à la charge des équipes des laboratoires lauréates.** Le recrutement est ouvert à toute formation, avec toutefois une préférence pour les formations des établissements partenaires de l'Académie Spatiale.

Important

- 1) Les financements de l'Académie Spatiale devront être consommés obligatoirement avant **fin 2028**. Dans le cas où l'accueil de l'apprentie ou de l'apprenti se prolongerait en 2029, il est donc indispensable de disposer d'un autre financement pour payer le salaire au-delà de décembre 2028.
- 2) Seules l'**Université Paris-Saclay** et **Sorbonne Université** sont en mesure de financer des contrats et d'être employeurs pour cet appel.

Modalités de l'appel à projets

La soumission du projet d'apprentissage se fait via la soumission d'une **proposition rédigée** (voir formulaire joint).

Il est recommandé de constituer une équipe d'encadrement comportant des personnels d'appui à la recherche. A noter qu'un des membres de l'équipe doit être employé par l'établissement partenaire de l'académie auquel le financement est demandé.

Les propositions rédigées seront évaluées par les responsables du WP5 et les représentants des établissements de l'Académie. Les critères de sélection porteront notamment sur la thématique scientifique visée qui doit être directement liée au spatial, la nature des missions envisuées, l'encadrement afin d'accompagner l'apprenti ou apprentie vers la validation de son diplôme. Suite à la labellisation du projet par l'Académie, les proposant seront contactés par le représentant ou la représentante de l'établissement financeur pour finaliser le montage du dossier auprès du centre de formation des apprentis de l'établissement. Des ajustements sur le niveau et la durée du contrat d'apprentissage pourront être apportés pour adapter au mieux l'apprentissage aux besoins des équipes lauréates.

Les équipes feront elle-même le recrutement parmi les élèves candidats. Elles pourront bénéficier des réseaux en construction au sein de l'Académie pour une mise en relation équipes/candidat.e.s

Modalités de dépôt des projets

L'Appel à projet est ouvert à partir du 8 juin 2026.

Les équipes qui souhaitent accueillir un apprenti ou une apprentie doivent remplir le fichier SPACE-IDF-Apprentissage2026-2-acronymedulaboratoire-Nomduporteur.docx, le transformer en pdf et l'envoyer à l'adresse générique suivante alternance@academiespatiale.fr **avant le 10 juillet (Minuit, heure de Paris).**

Taille maximale par fichier : 1 Mo

ANNEXES

Annexe 1

Liste des établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France

- ◆ Institut Polytechnique de Paris
- ◆ Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA)
- ◆ Sorbonne Université
- ◆ Université Paris Cité
- ◆ Université Paris-Est Créteil (UPEC)
- ◆ Université Paris-Saclay
- ◆ Université Paris Sciences & Lettres (PSL)
- ◆ Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)

Annexe 2

Maitre d'apprentissage

Le Maitre d'apprentissage doit être titulaire d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti et d'un niveau au moins équivalent et/ou justifié d'au moins trois années d'exercice d'une activité professionnelle en rapport avec la qualification préparée par l'apprenti.

L'apprenti.e sera encadré.e par une équipe dont au moins un des encadrants est employé par l'établissement financeur.

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs agents constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « maître d'apprentissage référent » qui assurera la coordination de l'équipe en liaison avec le CFA et la formation.

Annexe 3

Formulaire de réponse à l'AAP 2026 apprentissage